

MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

Tarentaise - Chablais - Haute-Savoie - Faucigny - Savoie Propre - Genevois - Maurienne



Pourquoi le M.C.V.S.

RASSEMBLER - RESTAURER - BENEFICIER

Notre TERRITOIRE possède des droits attribués par les puissances.
Le M.C.V.S. existe, si cela vous interpelle **ADHEREZ** pour les retrouver.

ABONNEMENT ANNUEL 10 EUROS - POUR LES NON-ADHERENTS

LES VŒUX DU PRESIDENT :

Savoisiennes, Savoisiens,

Feu 2019, vive 2020, pour laquelle je vous souhaite mes meilleurs vœux de santé et de réussite.

Après une année 2019 qui nous a permis la tenue de notre 312^{ème} permanence de Chambéry, de se rencontrer pour la 100^{ème} fois pour tenir séance de la collégiale, ce qui démontre que malgré les aléas, Savoie Fédérale, le M.C.V.S., le M.C.S.E., résistent à l'usure du temps, et vous pouvez vous référer aux bulletins trimestriels pour connaître toutes les actions et événements qui se sont déroulés durant cette année 2019.

Maintenant arrive 2020 avec ses objectifs : donner encore plus de force à notre volonté de réussir le retour à la Souveraineté de notre TERRITOIRE : LA SAVOIE (73/74).

Pour cela, nous avons décidé, avec nos soutiens de Genève, de renforcer et de redynamiser à travers la F.M.C.A. les liens sur l'Arc Alpin. Dès le début de l'année 2020, la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire redéfinira les objectifs communs et permettra l'élection du nouveau Président.

La F.M.C.A. doit devenir la force politique nécessaire à l'accomplissement de nos engagements :

- . Resserer les liens du peuple des montagne de l'Arc Alpin.
- . Donner la reconnaissance et la visibilité aux Mouvements Citoyens.
- . Réengager les montagnards dans les projets de développements, économiques, climatiques et d'aménagements de nos territoires de MONTAGNE.

2020 c'est aussi 10 ans d'existence de notre mouvement et une année d'élections municipale.

J'invite toutes les Savoisiennes, tous les Savoisiens à se présenter, soit en montant des liste complètes soit en s'inscrivant dans d'autres listes.

En effet c'est bien en rentrant dans les équipes de gestion communale que nous pourront faire changer les choses, d'être initié à la complexité des rôles de chacun dans la gestion de nos communes, et ainsi de se préparer à la prise en main de notre territoire libéré.

C'est aussi le moment de prouver à la population de Savoie (73/74) que les Savoisiennes et Savoisiens sont des citoyens engagés sérieusement dans une autre idée pour la Savoie que celles que nous subissons depuis plus de 159 ans.

Pour 2020, nous devons affirmer que 160 années d'occupation ça suffit, devenons adultes, et je souhaite que cette année soit celle des avancées que redonneront à nous tous, le coup de pied au c.. dont la Savoie à besoin pour exister.

Savoie abada

Pierre BIGUET



Notre permanence tous les samedis matin de 10 h à 12 h sur le parvis du Sénat (Tribunal de Chambéry)

Depuis cinq ans, nous sommes essentiellement actifs et agissants.

CULTURE LEMANIQUE

La Savoie et la langue française (suite du numéro 8)

Néanmoins, ces religieux qui se comprennent sont obligés de marier leur langage avec les autochtones et la multitude, ne serait-ce que pour construire, déboiser, convertir, bénir etc...

Car il faut tout créer dans ce pays vierge si l'on veut vivre.

Charlemagne y vient en 806 et organise le transfert des restes de quelques suppliciés à Trèves. C'est à cette occasion, qu'ayant visité la Sapaudia, il la divise en ses six provinces : Chablais, Faucigny, Genevois, Savoie, Tarentaise et Maurienne.

Le sacrifice de la Légion Thébaine est un des plus importants épisodes qui a déterminé l'aube d'un langage nouveau, issu des classes les plus basses de la société.

Car c'est dans toute cette partie des Alpes Graies que se concentrent les volontés disparates illuminées, qui vont se répandre par-delà les monts, pour porter leur foi nouvelle.

Les autochtones liés par leurs racines vont tirer à chaque génération, une dialectique progressivement constructive du mariage de la langue latine des religieux, avec les différents dialectes importés.

« D'après les notes de Pierre RATINAUD » Colette BIGUET

Suite au prochain numéro.../...

Vous pouvez retrouver l'intégralité sur notre site : www.etatfederaldesavoie.com

L'INSTRUCTION AVANT 1790

Suite du bulletin N° 7

Lorsque les fonctions de procureur de quartier ne se cumulaient pas avec celles d'administrateur de la commune, ce qui n'arrivait pas toujours, surtout pour les sections écartées, la gestion des affaires qui leur étaient confiées devait s'en ressentir, ainsi que la conservation des fondations.

C'est ce qui eut lieu, et qui porta le souverain à aviser au moyen de remédier aux abus qu'une absence de surveillance et la négligence des « *communiers* » eux-mêmes avaient laissé naître.

Un édit royal, du 19 mai 1777, avait prescrit l'établissement, **d'une congrégation de charité** dans toutes les communes qui devait être chargée de tout ce **qui intéressait le sort des pauvres et des malades, la bienfaisance et l'assistance.**

Quatre années plus tard, par un édit du 25 juin 1721, le roi Victor Amédée affecta **au bénéfice** de ces congrégations, pour l'entretien des pauvres, « les biens et les revenus **des confréries vulgairement appelées du Saint Esprit**, dont les revenus étaient primitivement destinés à cette œuvre et qui **par abus et par la corruption des temps** étaient détournés de leur pieuse destination ».

En conséquence, ajoute le même édit, « la congrégation généralissime, ayant affecté lesdits biens et revenus aux **vrais pauvres**, a, dans plusieurs circonstances, après avoir recueilli les renseignements nécessaires, ordonné aux prieurs des dites confréries de payer aux congrégations respectives de charité, les revenus de leurs biens. Apprenant que par un accord coupable entre les recteurs et les prieurs desdites confréries (ces deux titulaires existant dans plusieurs d'entre-elles), ils cherchaient dans plusieurs localités, à faire subsister ces confréries, contrairement aux dispositions de l'article 50 du règlement du **17 avril 1717, et voulant déraciner complètement de si grands abus et ramener le tout à sa primitive destination**, et suivant les intentions vraisemblables des premiers fondateurs, vous faisons savoir que notre intention est que les fruits, les biens et les revenus et les effets desdites congrégations situées dans l'étendue de cette province, soient, sans délai, relâchés aux congrégations respectives de charité, avec l'administration effective et le retrait des fonds des mains de leurs directeurs, pour pouvoir, par leur distribution venir au secours des vrais pauvres, à l'exclusion des mendiants valides et des vagabonds ».

Le gouvernement sarde essayait alors de réaliser ce que l'administration française a exécuté rigoureusement depuis 1860 : la centralisation de toute les ressources, de tous les produits et revenus des œuvres pies, entre les mains du receveur municipal. Mais ce que notre mécanisme administratif actuel pouvait produire, ce qui pouvait être exigé des maires de 1860, qui sont autant les mandataires du pouvoir central que les chefs de la communauté était impossible à obtenir des anciens syndics, les élus des « *communiers* ». Et précisément parce qu'il y avait alors des abus dont certains procureurs avaient pris l'habitude de profiter, ces agents, contre lesquels on n'avait aucun moyen coercitif, résistèrent, et une partie assez considérable de ce qui restait des anciennes fondations, au XVIIIème siècle, demeura inconnu, même pour la municipalité.

« D'après Alexis de Jussieu » Colette BIGUET

Suite au prochain numéro.../ ...

LA COMBE DE SAVOIE

Suite du bulletin N°8

En 1535, la lâcheté d'un gouverneur, qui se rendit dès la première sommation, livra cette forteresse à François 1^{er}. Henri II qui en augmenta encore les fortifications, y entretint longtemps garnison. Plus tard, le duc Emmanuel-Philibert, rentré en possession de ses États, y fit exécuter des travaux d'après les règles en usage chez les ingénieurs de l'époque. Les ouvrages étaient en grand nombre, bien revêtus, flanqués de larges et profonds fossés taillés dans le roc ; deux enceintes, des portes, des pont-levis, protégeaient les abords du château. L'intérieur se composait d'un gros donjon et de quelques vieilles tours. Le côté de la ville étant le seul endroit où des tranchées fussent praticables ; on accumula sur ce point les plus puissants moyens de défense.

En 1600, cette citadelle fut attaquée de nouveau par Henri IV, qui chargea de la direction du siège le duc de Sully, grand-maître de l'artillerie.

La place avait pour gouverneur le comte de Brandis, homme de guerre peu expérimenté ; il ne devait ce poste de confiance qu'à la violente passion inspirée par une de ses cousines au duc Charles-Emmanuel. On sait que ce prince, tout en guerroyant sur les bords de l'Isère, se rendait souvent auprès de sa belle, où il *galantissait* durant de longues heures.

Le siège traînait en longueur, Henri IV se disposait même à le faire lever, quand Sully, après avoir, non sans des peines incroyables, fait conduire six pièces de canon sur la montagne qui domine la forteresse au nord-ouest, établit une batterie sur un plateau au-dessus du vignoble des Caloudes. Avant que l'on démasquât la batterie, le roi s'y transporta pour juger de son effet ; mais une décharge, partie de la forteresse, le couvrit de terre et de cailloux.

Aux premiers mouvements de surprise, le roi fit le signe de croix, et Sully lui dit en souriant : c'est à ce coup, sire, que je vous reconnais pour bon catholique, car c'est de bon cœur que vous faites un signe de croix !

L'effet produit par cette batterie, que Sully appelait la *batterie des précipices*, fit une telle impression sur le gouverneur qu'il s'empressa de saisir pour capituler les premières ouvertures qui eurent lieu, et qu'amenèrent les imprudences commises par sa femme dans quelques entrevues avec l'insinuante et adroite madame de Sully.

Le 4 novembre 1600, les français entrèrent dans la place ; ils y trouvèrent de nombreuses munitions, à l'aide desquelles on aurait pu prolonger la défense. Méprisé de ses amis et de ses ennemis, le comte de Brandis alla cacher en Suisse, son pays natal, sa honte et sa lâcheté.

En 1630, Joffré Bens de Cavour, assiégé dans cette forteresse par une armée française, soutint ses attaques avec intrépidité, et l'obligea de se replier sur le Graisivaudan, après un blocus de treize mois.

Plus tard, les ducs Victor-Amédée 1^{er} et Charles-Emmanuel II, ayant établi là une école d'artillerie, obligèrent les jeunes officiers piémontais à venir s'y instruire dans l'art de défendre et d'attaquer les places. Il existait dans la première enceinte une plate-forme pour les exercices de cavalerie et d'infanterie ; dans la deuxième, de très beaux bâtiments ou logea, en 1642, madame Christine de France, avec son fils et sa cour, lorsque cette princesse fut obligée de quitter Turin, devant la rébellion des princes Thomas et Maurice, jaloux de son autorité de régente.

Mais de tous les sièges soutenus par cette forteresse, le plus mémorable est celui de 1690.

« D'après Achille RAVERAT » Evelyne HARLAY
Suite au prochain numéro.../...

LASAVOISIENNE

- ✚ Textiles
- ✚ Gadgets
- ✚ Décoration
- ✚ Souvenirs



2 Bd Jean Charcot 73100 TRESSERVE

RECETTES OUBLIÉES OU MECONNUES

LA SOUPE AUX ORTIES

Cette soupe était très prisée autrefois :

Choisissez de préférence de jeunes orties et lavez-les bien. Coupez-les en sections de 7 à 8 centimètres, disposez-les dans une casserole contenant de l'huile ou du beurre et 1 oignon émincé, préalablement fondu. Laissez mijoter le tout, pas plus de 7 minutes. Saupoudrez de farine, mettez de l'eau, remuez le tout. Laissez mijoter encore pendant 5 mn et passez au moulin à légumes. Avant de servir, assaisonnez et ajoutez un peu de crème.

« D'après Claude MULLER » Evelyne HARLAY



Le 20 octobre dernier, Savoie Fédérale avait installé un stand lors de la fête de la pomme à Saint-Ferréol. Une très importante affluence, les jeunes, les moins jeunes qui se posent d'énormes questions sur l'avenir de notre pays.



La sur-concurrence, mortelle à long terme.

Les faits sont les suivants : un tram avec de la publicité pour les commerces d'Annemasse financé par un organisme public (Annemasse Agglo) a comme but affirmé de siphonner les clients suisses tout en roulant sur le réseau genevois à la veille des fêtes de fin d'année. Ce n'est pas une banale opération commerciale mais bien plutôt un acte de « guerre commerciale », alors qu'il faudrait plutôt défendre d'autres valeurs : la bonne cohabitation de part et d'autre de la frontière, la protection des habitants et des PME qui sont la richesse de notre région. Les commerces à Annemasse et dans le canton de Genève, ne doivent pas se cannibaliser, ce à quoi incite la publicité agressive d'Annemasse Agglo, qui est affichée sur les trams circulant à travers Genève et qui a tous les aspects d'une guerre commerciale.

Plus qu'une erreur psychologique, cela dénote une attitude générale contre laquelle nous nous opposons à plusieurs niveaux depuis des années. Sur le marché de l'emploi, il ne fut pas une concurrence acharnée qui détruit les structures sur le canton de Genève, mais également en Savoie, par le développement sans frein des euro-frontaliers venant de plus en plus loin sur le continent européen. Au niveau commercial, une publicité outrancière sur le réseau des transports publics genevois pour Annemasse amène une concurrence sans frein qui n'est pas acceptable. A tous les niveaux, c'est en privilégiant le local que nous réussissons à permettre aux habitants de notre région de vivre au mieux. C'est pourquoi il est essentiel de privilégier les intérêts des habitants et d'éviter ces combats de tous contre tous.

Ce qui est mortel c'est la sur-concurrence.

François BÄERTSCHI « Député au Grand Conseil Genevois »

Quelle croissance ?

Lors de la votation cantonale genevoise du 24 novembre 2019, l'initiative IN163 portant sur un pilotage démocratique de l'aéroport a été acceptée par 56,27 % des votants.

On pourrait la percevoir comme une victoire écologique. Mais à la lumière des arguments avancés par les opposants, qui nous ont brandis l'épouvantail de la croissance entravée par cette prise de main démocratique, on peut aussi comprendre que le souverain ne veut plus sacrifier la qualité de vie sur l'hôtel du seul profit.

Voilà un signal clair, la croissance économique vénérée religieusement jusqu'à ce jour, ne semble plus être la seule voie de développement aux yeux du public, en tout cas plus à n'importe quel prix.

Je ne vais pas parler des liens puissants qui unissent Genève aux montagnes qui l'entourent.

J'aimerais parler d'une similitude géographique qui ne saute pas aux yeux, en effet le territoire est exigu et ne peut pas s'agrandir.

Cernée à plus de 90 % par une frontière internationale Genève est condamnée à densifier si elle veut continuer sur la voie de la croissance économique.

Là on se heurte à la logique, comment peut-on imaginer une croissance infinie dans un territoire fini.

La densification se fait au détriment de la qualité de vie des citoyens. Un moyen de contourner cet obstacle a été envisagé en faisant recours à la main d'œuvre frontalière mais ceci ne fait qu'aggraver toute la problématique des transports, et à créer d'autres non-sens tel que le dumping salarial que pratiquent de nombreuses entreprises indécrites.

Dans les régions de montagne les mécanismes ainsi que les dégradations de l'environnement sont les mêmes, nous avons cette préoccupation prioritaire du cadre de vie en commun.

Nous devons œuvrer ensemble et dans un esprit d'entraide pour un développement harmonieux qui ne soit plus dicté par le centralisme étatique ou pire celui de l'Europe.

On voit de plus en plus le rôle central que les mouvements citoyens vont jouer, des citoyens qui doivent à leur échelle reprendre les rênes de leur avenir.

Rémy OUDIN Genevois : Candidat à la présidence de la F.M.C.A.

**FETE DE LA SAVOIE
(19 février 1416)**

604ème année de l'érection du Comté en Duché.
Savoie Fédérale et son M.C.V.S. se réuniront, le

Mercredi 19 février prochain,

à partir de midi

Au restaurant : LA TABLE D'AURE

40 rue de la Gare

73390 CHAMOUSSET

Réservations au secrétariat :

06.74.62.26.00 ou 06.15.89.21.50

REFLEXION du Maire de RIGAUD aux SAVOISIENS

Du Sud Tyrol dont le souvenir de la lutte à la fois contre l'empire de Napoléon 1^{er}, voire contre les mesures coloniales du fascisme italien perdurent encore en parcourant l'arc alpin jusqu'à son débouché méditerranéen, le Conté de Nice, les populations de la plupart des territoires ruraux de montagne partagent les mêmes préoccupations, plus encore avec la fin programmée de la Souveraineté du municipe imposé par la Commission Européenne.

Quelques furent nos sensibilités sur l'histoire, il ne s'agit plus de se réfugier dans un passé aussi glorieux soit-il en se regardant le nombril.

Car nous restons des nostalgiques de l'avenir. Et ancré sur ses montagnes, l'Arc Alpin à justement un avenir.

Cet avenir n'est pas d'assister impuissant à la métropolisation de nos communes qui se retrouveraient annexées et sans pouvoir de décision, par des entités urbaines, métropolitaines ou des supers régions.

NON, cet avenir c'est justement de constituer une Confédération des Communes (cantons) de l'Arc Alpin et de faire en sorte que

les richesses et les atouts pour notre avenir, nos ressources profitent essentiellement aux populations qui vivent dans ces territoires.

Dans nos territoires de montagne, nos atouts sont l'eau, nos réserves de biomasses végétales et notre biodiversité alpine.

Effectivement la question de l'autonomie énergétique est essentielle, le premier atout c'est l'hydrogène (qui peut être produit par l'énergie hydraulique et l'électricité) déjà des trains, des bus, et même des voitures individuelles fonctionnent avec des moteurs à hydrogènes.

Le deuxième atout c'est la biomasse et le recyclage des déchets issus de la chimie du pétrole qui via un digesteur permet soit de fabriquer du carburant de type diesel, soit l'équivalent du GPL. Ce n'est pas de l'utopie d'écolo, puisque qu'aujourd'hui ce type d'expérimentation fonctionne et de plus est inscrit dans le Schéma d'Orientation Territorial (SCOT) de la Communauté de Commune des Alpes d'Azur qui regroupe 32 Communes des Territoires de Montagne de la Vallée du Moyen Var et de ses affluents, ce que nous pourrions, s'il ne nous était pas imposé des limites administratives des départements, inclure d'autres communes dans ce que l'on appelle un bassin de vie.

Quand au concept technique de digesteur fournisseur de carburant, financé en partie par la même intercommunalité qui compte moins de 10 000 habitants, il fonctionne et est visible à Puget-Théniers.

Il reste aussi la question de l'autonomie alimentaire, elle est réalisable, nos reliefs sont particuliers, nous ne disposons que de peu de terrains plats, et une infime partie d'entre eux sont exploitables selon les règles de l'agriculture industrielle. C'est ainsi qu'il faut les préserver, du mitage par le résidentialisme secondaire qui la plupart du temps ne consomment pas local, favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs, et fournir des ateliers de transformation et de conditionnement. Mais aussi mettre en place des réseaux de circuits courts et en favoriser la communication et l'implantation de point de vente.

Quant à la biodiversité, auquel il faut rajouter les richesses architecturales de siècles d'histoire, c'est un atout essentiel pour le tourisme, à condition toutefois que les infrastructures réalisées pour accueillir ces touristes ne contribuent pas à détruire ce que justement ils étaient venus voir. Bien sûr, il faut tenir compte du siècle technologique qui s'appuie sur les réseaux de communications haut débit.

Cela va entraîner une mutation de nos populations, car de nombreuses personnes pouvant travailler de chez eux viendront en famille ou dans l'espoir d'en fonder une dans un environnement favorable suite à un choix de vie, et ne seront plus issus des rangs des déplacés économiques pour raisons d'accès aux bassins d'emplois et au coût des loyers.

Bien sûr, il va falloir une volonté politique pour entamer cette transition qui se fera sans doute sur plusieurs décennies, ne serait-ce que pour rompre avec des schémas économiques et financiers aujourd'hui moribonds et maintenus en vie par des soins intensifs qui ne font que retarder l'échéance en maintenant une consommation malsaine et débridée, éloignée de toute valeur morale.

Le concept ancien de croissance est dépassé, comme le concept de démocratie via des partis politiques qui siègent dans une capitale, où toutes les décisions sont prises. Nous rentrons depuis plus de 20 ans dans la période de l'après croissance, il faut donc trouver des solutions à la fois technique et démocratique pour espérer renouer avec la prospérité qui évitera le gaspillage.

Jean-Marc FONSECA – MAIRE DE RIGAUD 06260 - Et Membre du M.C.P.N. et F.M.C.A.

Vous désirez vous procurer :
Un jeu de support de plaque,
Une carte d'identité où
Adhérer à notre mouvement ?
Contactez nos Vice-présidents, ainsi que les personnes citées en fin de
bulletin ou simplement sur notre site internet « etatfederaldesavoie.com »



**N'oubliez pas notre collégiale tous les
1^{er} vendredis de chaque mois à
FAVERGES – 373 route du Thovey**



**PENSEZ
A FAIRE ADHERER VOS AMIS**

RETROUVONS ENSEMBLE LA SOUVERAINETE DE NOTRE TERRITOIRE

Adhérer au Mouvement Citoyen des Voix de Savoie pour

- Retrouver notre territoire.
- Restaurer notre identité Savoisiennne.
- Retrouver nos titres et nos racines.
- Bénéficier de nos institutions.
- Retrouver notre neutralité et nos droits.

En téléchargeant le document sur notre site.

Vous pouvez également contactez :

Evelyne HARLAY - eve.harlay26@gmail.com
Dominique NOYEAU - dominiquenoyeau@orange.fr
Pierre BIGUET - 73popu@orange.fr
Colette BIGUET - 06.15.89.21.50
Et aussi tous les responsables de province

DANS LA PEAU DE NOS ANCETRES

DE LA PLUME D'OIE AU STYLO A BILLE

C'est à la fin du XIX^{ème} siècle que la bonne vieille plume d'oie est progressivement supplantée par un outil plus moderne : La plume métallique, qui, avec son porte-plume, se diffuse dans les écoles.

En 1827, le Roumain PETRACHE POENARU met au point un porte-plume portable, doté d'un réservoir d'encre, qui est l'ancêtre de notre stylo à encre. Mais cet ustensile présente encore des défauts et des difficultés d'utilisation. LEWIS EDSON WATERMAN, un Américain, assureur de profession, va résoudre ces problèmes vers 1880, en mettant au point le stylo à encre (presque) infaillible.

Quant au stylo à bille, c'est un journaliste Hongrois du nom de LAZLO BIRO que nous le devons. Mis au point en 1938, il constitue une véritable révolution que nos ancêtres lettrés, qui se battaient avec leurs plumes d'oie et leur encre, nous envieraient au moins autant que les automobiles et les ordinateurs.

« D'après Guy Solenn » Evelyne HARLAY

BULLETIN TRIMESTRIEL DU MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

N° 09 - 1er trimestre 2020

Notre site : www.etatfederaldesavoie.com